

## LES BRÈVES

## LA FRANCE NE COMPTE PLUS QUE 35 498 COMMUNES

Le nombre de communes a baissé de plus d'un millier en deux ans. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la France comptait 36 658 communes. Elle vient de passer en ce début d'année 2019 sous la barre des 35 500 : 35 498 exactement. Un mouvement d'une ampleur inédite. Favorisant l'apparition des eurorégions.

## François ASSELINEAU

Le président de l'UPR répond aux vœux du Président Emmanuel Macron. (245 000 vues)

*Cliquer sur la photo*



## FOCUS

L'UPR devient le 4<sup>ème</sup> parti politique de France

Janvier 2019, l'Union populaire républicaine, le mouvement politique créé en 2007 par François ASSELINEAU a franchi le seuil des 33 500 adhérents statutaires. Il devient, par le nombre de ses adhérents, le 4<sup>ème</sup> parti politique de France.

La chaîne Youtube de l'UPR est classée 1<sup>ère</sup> chaîne des partis politiques français avec près de 22 millions de vues cumulées.

En Gironde, l'UPR avec plus de 800 adhérents dont 192 pour la seule commune de Bordeaux devient une force politique qui fera entendre sa voix aux prochaines élections locales et nationales.



## Olivier LOISEL

Délégué régional Aquitaine  
Délégué départemental  
Gironde  
Membre suppléant du Bureau  
national de l'UPR

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Je tenais en mon nom et au nom de l'ensemble des membres du Bureau départemental girondin de l'UPR, à vous présenter nos vœux républicains les plus sincères à l'occasion de cette nouvelle année 2019, beaucoup de succès dans vos projets publics et de satisfaction pour vos administrés.

Alors que les prochaines élections municipales se tiendront dans 14 mois, une récente enquête alerte sur la crise des vocations dans les communes, et en particulier les petites communes. 55% d'entre vous voudraient raccrocher leur écharpe en 2020 !

La réforme territoriale imposée par Bruxelles en est la raison invoquée. Vous êtes une majorité à porter un jugement négatif sur la loi NOTRe de 2015. La diminution drastique des versements de l'Etat aux communes est due pour l'essentiel à la réduction programmée de la dotation globale de fonctionnement, principale contribution financière de l'Etat aux collectivités. Selon l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale (OFGL) la DGF, qui représentait 21 % des recettes de fonctionnement des communes en 2013, n'en représente plus que 14,8 % en 2017. De nombreuses communes ont vu leur DGF baisser de moitié en 5 ans. Comme les autres recettes n'augmentent pas (la population tendant à s'appauvrir), **cela signifie que de nombreuses communes rurales n'arrivent plus à survivre financièrement.**

Comme si cette asphyxie budgétaire sciemment programmée ne suffisait pas, le projet délirant de suppression de la taxe d'habitation, qui représente 34 % des recettes fiscales des communes, et la forte baisse des contrats aidés, considérés comme une bouffée d'oxygène dans les campagnes, attisent encore les mécontentements.

Aux impasses budgétaires souvent insolubles découlant du désengagement de l'Etat, se superpose un autre motif de colère : la refonte de la carte des communes, qui contraint les maires de commune rurale à accepter la fusion dans des intercommunalités de plus en plus étendues.

Or cette politique imposée par l'Etat se révèle désastreuse dans la plupart des cas : menées sans l'accord des populations concernées sinon contre leur farouche opposition, ces fusions sont coûteuses en temps et en énergie et mènent à une concentration des pouvoirs au sein des intercommunalités. En découle une dévalorisation indigne des maires, qui ont le sentiment légitime de devenir les exécutants de décisions prises ailleurs.

**Au bout du compte, c'est la démocratie de terrain qui est ainsi détruite, avec tout le bénévolat et l'esprit citoyen qu'elle suscitait.** Le plus ahurissant, c'est que cette destruction de la démocratie de terrain aboutit à une situation beaucoup plus inefficace et dispendieuse. Elle provoque en effet l'apparition d'une technocratie locale, coupée du terrain, plus lointaine et salariée, là où les maires et les équipes municipales vivaient sur place et étaient essentiellement bénévoles.

J'invite chaleureusement les maires ruraux, aujourd'hui découragés à regarder la vidéo suivante réalisée par l'un de nos sympathisants. Elle permet de comprendre ce qui arrive à la France :

<https://youtu.be/4p8ofHZexzU>

## LE SCANDALE DU LIVRET A

D'un côté, le président Macron et le gouvernement suppriment l'ISF, acceptent les traités européens qui permettent une évasion fiscale de 100 milliards d'euros en 2018, versent 10 milliards par an à l'UE et 15 milliards par an aux entreprises via le CICE, dont des grandes entreprises qui licencient des salariés et versent des dividendes en forte hausse à leurs actionnaires;

De l'autre côté, le président Macron et le gouvernement n'accordent qu'un taux d'intérêt misérable de 0,75% par an aux détenteurs de livret A, nettement inférieur au taux de l'inflation de 1,95 % en 2018, selon l'INSEE.

**Ce qui revient à voler les millions de Français modestes qui placent leurs petites économies sur le livret A.**

En moyenne, un français qui possède 4 500 € sur son livret-A (montant moyen observé) ne gagne donc que 33 € d'intérêts sur l'année, tandis qu'un taux aligné sur l'inflation produirait 88€ d'intérêts. Ceci revient à voler 55€ sur l'année sur chaque livret A.

**Au total, Macron et le gouvernement ont ainsi prélevé 3,6 milliards d'euros sur les Français les plus modestes.**

Le président Macron porte ainsi atteinte à la Constitution et à son préambule qui posent les principes fondamentaux de « République sociale » et de justice contributive entre les citoyens.

Il faut imposer au gouvernement de revenir au principe d'un taux d'intérêt servi sur les livrets A (et livrets de développement durable) au moins être égal au taux d'inflation calculé par l'INSEE,

Découvrez la vidéo visionnée près de 90 000 fois en moins d'une semaine.

*Cliquer sur la photo*



Depuis le 17 novembre 2018, le peuple se lève pour réclamer sa souveraineté, le pouvoir de décider. En notre for intérieur, nous sentons tous que la prétendue « construction européenne » est en réalité une œuvre de destruction de la France, tous azimuts.

Aussi en ce début d'année, dans cette période charnière pour la France, je formule le vœu que tous les maires de France qui envisagent de démissionner ou de ne pas se représenter révisent leur choix et optent avec abnégation et courage pour la résistance aux côtés du peuple français. Par ailleurs, ce qui inquiéterait au plus haut point ce gouvernement soumis à l'ordolibéralisme bruxellois serait d'adhérer au seul mouvement qui défend réellement les intérêts de la France et de ses citoyens, l'UPR, comme l'ont déjà fait plus de 33 500 personnes de tous âges et toutes conditions. Vous pouvez également vous exprimer librement ici, sur le groupe Facebook : [Groupe de défense des communes de France.](#)

**Merci, et que vivent les 35 498 communes de France !**

## LES MAIRES FACE À LA RÉVOLTE SOCIALE DES GILETS JAUNES



Le vice-président de l'Association des maires de France (AMF) et maire PS d'Issoudun, André Laignel, n'a pas mâché ses mots sur France Info. Interrogé sur la volonté du gouvernement de demander aux maires de coorganiser le fameux « Grand débat national » censé calmer le soulèvement populaire des « Gilets Jaunes », André Laignel a répondu textuellement : « Les maires de France ne se sentent en aucun cas engagés par ce débat et ne sauraient être, à quelque niveau que ce soit, coorganisateurs » .

Il a enfoncé le clou : **« Ce débat est celui de l'État avec les citoyens et nous ne voyons pas en quoi les maires pourraient être engagés dans ce débat qui, en définitive, aurait plutôt pour visée d'associer les élus locaux à l'échec gouvernemental. »**

Les maires de France sont comme tous les citoyens. Ils ont bien compris que le « Grand débat national » de Macron est un enfumage complet, dont il est d'ores et déjà prévu qu'il aura interdiction d'aborder l'ensemble des sujets qui intéressent le plus les Français. Et le gouvernement a déjà prévenu qu'il sera hors de question de revenir sur toutes les mesures déjà décidées par Macron dans tous les domaines.

Dans de telles conditions les maires, pas plus que Chantal Jouanno ou la plupart des Gilets jaunes, ne souhaitent servir de faire-valoir à une manipulation aussi éhontée.

La réponse cinglante d'André Laignel est un nouveau désastre pour le président de la République : elle prouve que les liens sont rompus entre le locataire de l'Élysée et la puissante AMF, au centre de nombreux réseaux d'influence de la société française.

### Comment d'ailleurs aurait-il pu en être autrement ?

Gonflé d'orgueil et de mépris, Emmanuel Macron a mis en œuvre sans état d'âme la feuille de route imposée par la Commission européenne, qui vise à asphyxier financièrement un très grand nombre de communes de France, à les forcer à fusionner contre l'avis général des élus et des habitants, à mener cette politique haïssable sans aucune concertation.

Maintenant que le Président de la République Emmanuel Macron, aux abois, appelle au secours les maires de France pour tenter de sauver son poste contre un soulèvement populaire qui risque à tout moment de se muer en phénomène révolutionnaire, les élus locaux semblent plus que réticents à lui venir en aide.

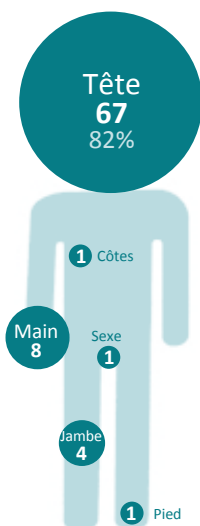
Et ils ont bien raison.

## VU DANS LA PRESSE

Un article du quotidien « LIBÉRATION » en date du 11 janvier 2019 a vérifié des centaines de photos, vidéos ou déclarations, notamment à partir du recensement du site Désarmons-les, un collectif « contre les violences d'Etat », afin de dresser un profil des manifestants blessés gravement lors des huit week-end de mobilisation des gilets jaunes. Sur 82 blessures graves, 67 concernent la tête soit 82% des blessures.

Cela pose question sur les conditions d'utilisation de ces armes, grenades de dés-encerclément et flash ball de type LBD 40. Ces armes dites intermédiaires ou non létales causent des dommages importants au point qu'elles sont interdites dans plusieurs pays européens.

**L'émotion de la population est particulièrement forte après avoir vu les conditions dans lesquelles Olivier, pompier volontaire à Bazas, placé en coma au CHU de Pellegrin, a été touché à la tête par un tir d'un flash ball le 12 janvier dernier.**



[Lien vers l'article de LIBERATION](#)

### CONTACTEZ-NOUS

[contact@upr-gironde.fr](mailto:contact@upr-gironde.fr)

### SUIVEZ-NOUS SUR

**SITE INTERNET**  
[www.upr-gironde.fr](http://www.upr-gironde.fr)

**Facebook**  
[UPR Gironde 33](#)

**Twitter**  
[UPR\\_33](#)

**Youtube**  
[UPR-Gironde Officielle](#)

## L'APPEL DE L'UPR AUX DÉPUTÉS ET SÉNATEURS

François Asselineau et l'UPR appellent les « Gilets Jaunes » à « aller chercher » Emmanuel Macron en demandant à chaque député de lancer la destitution du Président de la République, en **application de l'article 68 de la Constitution**.

En vertu de cet article, les parlementaires peuvent en effet se constituer en Haute-Cour et voter la destitution d'Emmanuel Macron « en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat ».

Comme une grande majorité de Français, l'UPR constate que les manquements d'Emmanuel Macron à ses devoirs sont foisonnants, évidents, graves et concordants, et qu'ils mettent désormais en jeu la paix civile en France, comme en témoignent le mouvement des « Gilets Jaunes » ainsi que le profond soutien qu'il reçoit dans la population.

Le Président n'a en effet pas cessé, depuis le début de son mandat, de se soumettre aux puissants tout en s'en prenant aux faibles, de brader les intérêts de la France, d'affaiblir l'unité nationale et la démocratie, et de piétiner le droit international.

**Découvrez notre dossier d'appel à lancer la procédure de destitution du Président de la République pour manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat.**

Cliquer sur l'image



# DESTITUTION !

APPEL SOLENNEL DU PEUPLE FRANÇAIS  
À SES REPRÉSENTANTS

**Les 13 violations de la Constitution  
par le Président de la République**

qui imposent l'ouverture de la procédure  
de destitution en application  
de l'article 68 de la Constitution.

23 décembre 2018

